

Zeitschrift:	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band:	24 (1886)
Heft:	20
Artikel:	Les ouvriers d'autrefois : les anciennes corporations. - Les premiers architectes. - La construction des monuments de l'antiquité et du moyen-âge. - Le compagnonnage : II
Autor:	L.M.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-189252

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an 4 fr. 50
six mois 2 fr. 50
ETRANGER : un an 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédition du Conte vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
du Canton 15 c.
de la Suisse 20 c.
de l'Etranger 25 c.

} la ligne ou
son espace.

Les ouvriers d'autrefois.

Les anciennes corporations. — Les premiers architectes. — La construction des monuments de l'antiquité et du moyen-âge. — Le compagnonnage.

II.

Vers l'an 714 avant notre ère, Numa institua à Rome des collèges d'artisans, en tête desquels étaient les collèges d'architectes. Leurs membres primitifs étaient des Grecs qu'on avait fait venir pour les organiser. De la même époque datait, à Rome, les libérales ou fêtes de Bacchus. Les collèges d'architectes étaient de ceux qui jouissaient de l'immunité des contributions ; et cette franchise, qui fut continuée aux corporations d'artistes constructeurs durant le moyen-âge, est l'origine de la qualification de *maçons libres* ou *franc-maçons*. — On voit par là que cette qualification, que nombre de gens trouvent si étrange et mystérieuse, s'explique tout simplement.

Les collèges romains tenaient leurs assemblées à huis-clos, et ils en excluaient les profanes. Les mesures ou loges dans lesquelles ils se réunissaient étaient situées dans le voisinage des temples des divinités qu'ils vénéraient le plus, et dont les prêtres les employaient, soit comme constructeurs, soit comme fournisseurs des ustensiles sacrés.

Dans leurs assemblées, les frères se concertaient sur l'exécution et la distribution du travail et initiaient les nouveaux membres sur les secrets de leur art et dans leurs mystères, dont un des traits caractéristiques était l'emploi symbolique de leurs outils. Divisés en trois classes, apprentis, compagnons et maîtres, ils s'engageaient à se prêter réciprocement secours et assistance. Des diplômes établissaient leur qualité.

Les collèges d'artisans, notamment ceux qui s'occupaient d'architecture religieuse, civile, navale et hydraulique, se répandirent de Rome dans les provinces. Quand il s'agissait de bâtir une ville, de construire un temple, un palais, elles étaient convoquées des points les plus éloignés par l'empereur.

Indépendamment des collèges d'architectes, il y avait encore à la suite des légions romaines de petites corporations ayant pour mission de tracer le plan des constructions militaires, camps retranchés, routes, ponts, arcs de triomphe, trophées, etc., et qui dirigeaient les soldats dans l'exécution de ces ouvrages. — Ces diverses corporations civiles et militaires, composées en majorité d'artistes habiles et de savants, contribuèrent ainsi à répandre les

mœurs, la littérature et les arts des Romains partout où cette nation porta ses armes victorieuses.

Paralysées, dispersées durant l'invasion des Barbares, ces corporations reprurent un nouvel éclat avec le triomphe du christianisme. Dans tous les pays où cette religion s'établissait, ils élevaient des églises et des monastères avec l'appui et sous la protection des papes.

Des ouvriers, membres des corporations dont nous venons de parler, s'en détachèrent dans la suite et formèrent des sociétés séparées, dans le but spécial de construire des ponts et des chaussées. De ce nombre étaient les *frères pontifes*, s'occupant spécialement des ponts. Ils étaient établis à Avignon dès 1178 et construisirent le pont de cette ville, ainsi que la plupart de ceux de la Provence, de l'Auvergne, de la Lorraine et du Lyonnais. — Les templiers s'adonnaient dans le même temps à l'établissement et à la réparation des routes, à la construction des ponts et des hospices.

(A suivre.)

Ferme donc ta porte !!!

Etes-vous nerveux ? Moi, je suis nerveux. Je suis excessivement nerveux. Un rien m'agace, m'horripile, m'exaspère, me met en des états affreux — surtout quand ce « rien » est constamment répété. C'est l'histoire du coup d'épingle. Un coup, un seul, on n'y prend garde : mille piqûres au même endroit, c'est une épouvantable plaie.

J'ai une femme. Oh ! charmante sous tous les rapports. Physiquement, d'abord. N'eût-elle pas eu une dot très convenable et toute sorte de qualités, que je l'eusse pu encore épouser pour ses yeux, qui sont réellement fort beaux. Ses yeux sont bleus. Ma femme est blonde, grande, mince, élégante ; elle possède une carnation d'une blancheur et d'une finesse vraiment remarquables. En somme, une tout à fait jolie personne.

Le moral n'est point indigne du physique. Ma femme jouit — et fait jouir ceux qui l'entourent — d'une égalité de caractère assurément bien rare chez les créatures de son sexe. Toujours de bonne humeur. Pas dépensièr ; économique, sans avarice. Point sotte, mais ne visant pas à l'esprit, ne faisant pas de mots... Oh ! les femmes qui font des mots ! Ce qu'elles m'agacent, ce qu'elles m'éner�ent ! Les hommes aussi, du reste... Ma femme, qui n'est pas bête, ne fait pas de mots.